

Nos déchets ont de la ressource !



L'actu

Lancement d'une filière nationale de traitement pour les DASRI*

DASTRI est le nouvel éco-organisme en charge des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux produits **UNIQUEMENT PAR LES PERSONNES EN AUTO-TRAITEMENT** (hors professionnels de la santé). Il a obtenu l'agrément interministériel le 12 décembre 2012 pour une durée de 4 ans.

Le Sydeme avait déjà mis en place un dispositif de collecte et d'élimination des DASRI* en janvier 2007, avec la contribution des pharmacies et des déchèteries présentes sur l'ensemble de son territoire, notamment pour les raisons suivantes :

- palier à l'absence d'une réglementation nationale,
- limiter les risques de blessures et de contamination au sein du personnel de collecte et des agents de tri.

Le lancement de cette filière au niveau national, qui sera effective à partir de septembre 2013, entraîne une réorganisation du dispositif à l'échelle de notre territoire :

- approvisionnement en boîte planifiée par le biais d'une plate-forme internet,
- **distribution des boîtes jaunes effectuée désormais UNIQUEMENT par les pharmaciens**
- détermination des points de collecte par l'éco-organisme,
- collecte et traitement pris en charge par la filière nationale (uniquement pour les boîtes jaunes fournies par l'éco-organisme).

Suite à cette restructuration du dispositif, le Sydeme ne prendra plus en charge la commande des boîtes jaunes auprès de son fournisseur actuel et les déchèteries du territoire ne pourront plus être points d'approvisionnement en boîtes jaunes.

Afin de maintenir le service proposé à sa population, le Sydeme a soumis la demande de conserver des déchèteries de son territoire en tant que point de collecte. La liste des points de collecte sera définie par l'éco-organisme d'ici la fin de l'année 2013.

Pour plus d'informations, contactez le numéro vert du Sydeme.

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux



Zoom sur le tri du bois

Comme vous le savez, plus nous trierons nos déchets, moins de fractions de déchets seront destinés à l'enfouissement ! Le bois usagé fait partie des déchets que nous pouvons trier et valoriser. Le geste de tri des déchets en bois se limite souvent aux planches, cagettes, palettes ou vieux meubles en bois mais d'autres déchets auxquels nous ne pensons pas forcément, peuvent être valorisés s'ils sont déposés dans la benne correspondante en déchèterie.

Pour adopter les bons gestes du tri, suivez ces consignes :



Déposez les palettes et cageots de bois usagés, le bois de construction (lattes, poteaux), les portes et cadres de fenêtres (sans vitre), les planches et les vieux meubles en bois *, **mais aussi les paniers en osier ou encore les jouets en bois cassés dans la benne à bois.**

Déchèterie



Les troncs et souches d'arbres, les écorces et bois d'élagage ne sont pas à déposer dans la benne à bois mais **dans la benne à déchets verts**

* Jusqu'à la mise en place de la REP Meubles (Responsabilité Elargie du Producteur) fin 2013 : nouvelle filière de valorisation pour l'ameublement.

VALORISATION DU BOIS DE DECHETERIE

Une fois broyés, ces déchets en bois deviendront source d'énergie en servant de combustible pour alimenter une chaudière industrielle.

Le saviez-vous ?

Pour développer la nouvelle filière de recyclage des meubles usagés, une nouvelle éco-participation a été mise en place depuis mai 2013 pour l'achat de meubles neufs. Le montant de l'éco-contribution est ajouté au prix d'achat des meubles neufs et servira à financer la collecte et le recyclage des meubles usagés.

Avec le soutien de :

N° Vert 0800 600 057

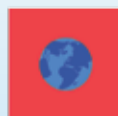
Appel gratuit depuis un poste fixe

Avec le soutien de :



ECO EMBALLAGES

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie